

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 MAI 1910.

Rapport de la Commission des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1910.

(Voir les n^{os} 4, 83, 160, 211, 213, 214, 218, session de 1909-1910, de
la Chambre des Représentants; — 94, même session, du Sénat.)

Présents : MM. ASTÈRE VERCROYSE, Président-Rapporteur; DE LANIER,
C. COOLS, le Baron DE KERCHOVE D'EXAERDE, MERTENS, VANDERBORGH,
VAN DER MOLEN.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget des Travaux publics pour 1910, amendé par le Gouvernement, s'élève à 17,966,732 francs contre 17,917,559 francs en 1909, soit 16,578,732 francs pour les dépenses ordinaires et 1,388,000 francs pour les dépenses exceptionnelles.

La Section centrale de la Chambre a posé différentes questions auxquelles le Gouvernement a répondu. Elle a émis aussi certains vœux.

Un membre revient sur l'emploi des pavés étrangers dans la confection de nos routes.

Les pavés étrangers ne valent pas mieux que les nôtres. Les pavés suédois font la concurrence aux porphyres de Lessines auxquels on préfère souvent les pavés en grès. On a dit que nos carrières ne pouvaient fournir à temps, mais la cause réside dans les commandes qui sont faites tardivement.

Si le Gouvernement avait un programme d'ensemble et pouvait dire que pour telle année il faudra approximativement autant de mille pavés; pour l'année suivante, encore autant, et ainsi de suite les carrières pourraient s'organiser, prendre le nombre d'ouvriers nécessaire et ne pas s'exposer à devoir les congédier par suite de l'incertitude des commandes.

Il y a un autre défaut dans les commandes: c'est qu'on exige toujours les mêmes dimensions. Il faudrait laisser les grandes dimensions pour les grandes routes et utiliser les dimensions plus petites pour les routes de moindre importance. Ainsi tous les pavés seraient placés.

Le plus grand mal pour les routes consiste dans le placement des pavés

sans fondations suffisantes et sans soins pour l'écoulement des eaux. La Commission invite M. le Ministre à s'inspirer du rapport de la Commission du Congrès des routes.

Un membre rappelle la proposition faite d'un double alignement pour les routes et en dit tous les avantages au point de vue de l'aspect général et des élargissements possibles dans l'avenir. On répond que cette servitude existe le long des canaux, mais qu'une loi serait nécessaire pour l'établir le long des routes.

La Commission émet le vœu qu'une semblable loi, dans des conditions à déterminer, intervienne au plus tôt.

Un membre décrit les désastres que les inondations ont causés cette année et rappelle que tout le monde a reconnu la nécessité de fortifier les digues le long des grands cours d'eau.

Il dit que les règlements des wateringues déterminent les devoirs de ces administrations quant à l'entretien des digues; mais que ces règlements ne sont pas observés et que d'ailleurs les digues s'effritent et se tassent par le temps.

Ne devrait-on pas demander à l'État d'intervenir pour faire observer les règlements et, au besoin, pour agir d'office dans l'intérêt général ?

Un membre demande : Combien de temps y a-t-il que le Département des Travaux publics s'est rendu compte de l'état des profils des digues le long de l'Escaut et quelles ont été éventuellement les dépressions qui ont été constatées ?

M. le Ministre a répondu :

« Le levé des profils en long des digues de l'Escaut est terminé depuis le mois de mars 1909; les résultats de cette opération, qui sont indiqués sur les plans ci-joints, ont été communiqués à tous les intéressés. »

Un membre a demandé à poser les questions suivantes à M. le Ministre des Travaux publics :

1° M. le Ministre voudrait-il dire quand il compte terminer la chaussée en tar-macadam entre Wenduynne et l'écluse de chasse de Blankenberghe, travail vivement désiré par les habitants du littoral et les automobilistes ?

2° Les terrains acquis depuis plusieurs années par le Gouvernement et destinés à la construction du bassin de carénage à Blankenberghe, qui doit compléter l'outillage du port, restent inemployés. Entre-t-il dans les intentions du Gouvernement d'y pourvoir et de construire aussi l'abri vitré le long du bassin d'échouage de ce port ? Les plans, devis et cahiers de charges sont prêts.

3° M. le Ministre a-t-il l'intention de prolonger en mer les jetées de la plage de Blankenberghe, travail indispensable ? Si on continue les dragages du port, ils auront pour effet d'amaigrir l'estran et de ruiner l'industrie balnéaire.

4° Le plan pour l'aménagement des dunes domaniales situées à l'Est du pier de Blankenberghe a été approuvé depuis juin 1903; M. le Ministre ne compte-t-il pas y donner suite ?

5° M. le Ministre n'a-t-il pas l'intention d'entamer des travaux de défense à Heyst en vue d'arrêter les sables ? L'amélioration de cette plage est indispensable. N'y aurait-il pas lieu de faire examiner par le service compétent la possibilité de refouler sur l'Est de Heyst le sable que l'on drague actuellement pour maintenir la passe du Zand ?

6° Quand M. le Ministre va-t-il prolonger le boulevard de Heyst à Knocke, depuis la station jusqu'à la nouvelle rue ? Ce boulevard est décrété, on en demande l'exécution.

M. le Ministre a répondu :

1° Je ne puis en ce moment indiquer d'une manière précise la date d'exécution de la chaussée empierrée; le projet n'est pas terminé.

2° A la séance de la Chambre des Représentants du 22 février 1910, j'ai déclaré que j'avais fait mettre à l'étude la question de savoir si le moment n'était pas venu de passer à l'exécution des travaux pour lesquels des terrains ont été acquis sur la rive ouest du chenal du port de Blankenberghe.

Un rapport m'est parvenu; mais, avant de prendre une décision, j'ai prescrit de consulter les intéressés en vue de connaître leurs desiderata.

Quant à l'abri vitré projeté le long du bassin d'échouage, le plan est dressé et la mise en adjudication des travaux ne tardera pas.

3° Ainsi que je l'ai déclaré à la séance de la Chambre des Représentants du 22 février 1910, les dragages du chenal de Blankenberghe seront faits avec beaucoup de prudence, afin de ne pas démaigrir la plage de cette cité balnéaire.

Conformément à la promesse faite au cours de cette séance, j'attendrai, pour me prononcer au sujet des mesures ultérieures à prendre, que le rapport du service compétent sur les dragages en cours me soit parvenu.

4° Les expropriations nécessaires à la réalisation du plan d'aménagement des dunes situées à l'Est de Blankenberghe sont poursuivies par l'administration communale de cette ville. L'État ne pourra mettre la main à l'œuvre pour l'exécution des travaux qui lui incombent que lorsqu'il aura été mis en possession, par la ville, des terrains à occuper à cette fin.

5° La réfection des jetées limitant les chenaux des canaux débouchant à Heyst est en cours d'exécution.

Un rapport a été demandé au service compétent au sujet des travaux à faire, soit pour le prolongement des épis, soit pour la construction de nouvelles jetées sur la plage de Heyst. Si la nécessité de ces travaux est reconnue, ils seront exécutés sans retard.

6° La Commission fait erreur en disant que le prolongement du boulevard est décrété. Toutefois, je ne me refuse pas à mettre la question à l'étude.

(4)

Le même membre a posé à M. le Ministre des Finances la question ci-après :

« Ne pourrait-on mettre en vente quelques lots de terrains situés à l'Est du Pier de Blankenberghe : ce qui permettrait le développement de la ville et fournirait de l'ouvrage à de nombreux ouvriers? »

Réponse :

« Il reste disponible, immédiatement à l'Ouest du Pier et contre l'aggloméré de Blankenberghe, bon nombre d'emplacements appartenant à la société anonyme « Le Littoral Belge » pour les avoir acquis de l'Etat aux termes d'une convention du 31 juillet 1899 approuvée par la loi du 5 octobre suivant.

» Cette circonstance rend aléatoire le résultat d'une mise en vente des terrains que le Domaine possède à l'Est du Pier. Rationnellement d'ailleurs, les emplacements de la Société précitée devraient être bâtis d'abord, afin de ne pas interrompre la ligne de constructions le long de la digue de mer.

» Tels sont les motifs pour lesquels le Gouvernement n'a pas cru devoir jusqu'ici mettre lesdits terrains sur le marché. La question fera l'objet d'un nouvel examen. »

Le Budget des Travaux publics a été adopté à la Chambre par 61 voix contre 30.

Votre Commission vous en propose aussi l'adoption.

Le Président-Rapporteur,
A. VERCRUYSSÉ.